

# BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 2014

## ACCUEIL MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public

Lundi de 9 h à 12h & de 14h à 17h

Mardi de 14h à 17h

Jeudi de 9 h à 12h & de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

Renseignements : 05.53.04.63.33

Fax : 05.53.04.05.37

Courriel :

mairie.decornille@wanadoo.fr

Rencontre avec Monsieur le Maire

et les adjoints sur rendez-vous



## LE MOT DU MAIRE

Vos conseillers municipaux sont aujourd'hui pleinement opérationnels et travaillent activement au sein de chacune des commissions qui ont été composées sur la reprise des dossiers en cours, la préparation et la mise en œuvre de projets pour l'avenir de notre commune.

Toutefois, le contexte économique pèse fortement sur notre volonté d'investir et les moyens disponibles pour répondre à l'ensemble de vos attentes.

Il y a certes beaucoup à faire sur CORNILLE, mais à l'heure où il est demandé aux collectivités publiques de restreindre leur train de vie et avec le souci partagé de votre équipe municipale de ne pas augmenter la pression fiscale, il nous faudra bien évidemment prioriser nos projets.

Ne soyons pas pour autant défaitistes, misons sur l'engagement de vos élus municipaux et sur votre soutien pour trouver des idées et des solutions permettant de dynamiser notre commune, de préserver notre espace de vie de qualité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal,

Le Maire  
Stéphane DOBBELS

## INFOS PRATIQUES



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- - les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/> <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Dans le cadre du parcours de Citoyenneté tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.



Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la **journée défense et citoyenneté**.

Les personnes non recensées avant leurs 16 ans et 3 mois peuvent régulariser leur situation jusqu'à 25 ans.

Il est possible d'effectuer cette démarche en vous présentant à la mairie de votre domicile sur présentation d'une pièce d'identité ou livret de famille des parents. Une attestation de recensement vous sera remise, à conserver précieusement car indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (dont le permis de conduire).

Le recensement peut être effectué en ligne en créant un compte sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) pour accéder à la démarche en ligne « recensement citoyen obligatoire »

### POINT D'ACCES AU DROIT

L'information juridique gratuite en Dordogne avec des professionnels du Droit

La création des Points d'accès au Droit grâce aux participations financières de l'Etat, du Conseil Général de la Dordogne, de la Préfecture et des villes de Périgueux, Nontron, Ribérac, Terrasson, Sarlat, permet au Conseil Départemental d'Accès au droit de la Dordogne de mettre gratuitement à la disposition du plus grand nombre :

- Une équipe pluridisciplinaire de professionnels du droit tenus au secret professionnel qui vous offrira des consultations juridiques personnalisées.
- Des associations à votre écoute dans le cadre de permanences d'orientation et d'accompagnement pour vos démarches administratives dans un cadre confidentiel.

Les Points d'Accès au Droit vous permettent :

- De consulter gratuitement des professionnels du droit pour vous informer sur vos droits et sur les moyens de les faire valoir
- D'être orienté vers les services ou professionnels chargés d'assurer l'exercice de ces droits.

En téléphonant au 05.53.06.39.33, un permanent vous donnera des rendez-vous avec les différents consultants ou vous orientera vers les services compétents pour vous apporter une réponse.

12, cours Fénélon - Maison des Associations  
24000 PERIGUEUX  
2ème étage

E-mail : [cdad-dordogne@wanadoo.fr](mailto:cdad-dordogne@wanadoo.fr)

## INFOS PRATIQUES



### COLLECTE DES DECHETS

Plus de 30 % des déchets présents dans votre sac noir se compostent ...

Alors n'attendez plus et retirez un composteur auprès du Grand Périgueux.

Vous pouvez retirer votre composteur :

- sur rendez-vous au centre technique des déchets du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h au 05.53.35.86.17 en février, mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.

Deux modèles disponibles en deux volumes :

- 300 litres bois ou plastiques à 10 euros
- 600 litres bois ou plastiques à 20 euros

Prévoyez un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC d'un montant correspondant au volume du composteur que vous souhaitez retirer ainsi qu'un justificatif de domicile.

Vous aurez la possibilité de suivre un atelier pratique (gratuit) d'environ 20 minutes lors du retrait de votre composteur

E-mail : [contact@agglo-perigueux.fr](mailto:contact@agglo-perigueux.fr)

Site internet :: [www.agglo-perigueux.fr](http://www.agglo-perigueux.fr)

### Les déchèteries près de chez nous

#### Comment faire ?

Vous devez apporter en déchèteries les déchets qui ne peuvent être collectés par les services du Grand Périgueux. au porte-à-porte du fait :

- de leur dimension ou quantité
- de leur toxicité (acides, piles, peintures, huiles de vidange et de friture, insecticides, désherbants, piles...).

### AGONAC 05 53 35 86 17

Vendredi 13h - 16h

Samedi 8h30 - 12h

### PERIGUEUX - LA FONT PINQUET - 05 53 53 21 46

Lundi 14h-18h

Mardi 9h30-12h / 14h-18h

Mercredi 9h30-12h / 14h-18h

Vendredi 9h30-12h / 14h-18h

Samedi 9h30-12h / 14h-18h

Dimanche 9h-12h

### TRÉLISSAC DÉCHÈTERIE DES GARENNES -

05 53 07 08 13

Lundi 14h-18h

Mardi 9h30-12h / 14h-18h

Mercredi 9h30-12h / 14h-18h

Jeudi 9h30-12h / 14h-18h

Samedi 9h30-12h / 14h-18h

Dimanche 9h-12h



améliâ

### RECENSEMENT AMELIA

Un programme spécial d'aides publiques pour la rénovation de l'habitat en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Vous résidez sur le Grand Périgueux et votre logement nécessite des travaux.

Vous pensez ne pas avoir suffisamment de moyens pour les faire. Nous avons des solutions concrètes pour vous permettre de les réaliser dans de bonnes conditions.

Le programme améliâ mené par la Communauté d'agglomération en lien direct avec votre commune notamment peut vous apporter des aides financières substantielles.

Découvrez-les vite et surtout informez-vous en appelant, sans engagement, le numéro vert mis à votre disposition.

Les conditions d'accès aux aides d'Améliâ changent.

Informez-vous vite !

Un Numéro Vert est mis gratuitement à votre disposition. Vous y trouverez des professionnels compétents et attentifs.

Ils vous informeront sur les aides et leurs nouveautés, vous conseilleront sur le montage de votre dossier et les travaux.

Les travaux pour lesquels vous pouvez recevoir des aides

Les principaux travaux concernent :

- le gros œuvre (maçonnerie, toiture, charpente, couverture,...)
- Le chauffage (chaudière, radiateurs, thermostat,...)
- La plomberie et les équipements sanitaires (évier, lavabo, douche, baignoire, W.C.,...)
- Les solutions d'économie d'énergie et d'isolation (combles, doubles vitrages, doublage de murs,...)
- Les menuiseries (portes, fenêtres,...)
- L'électricité (mise aux normes, extension réseau,...)
- Les aménagements intérieurs (rampe d'appui, remise à un même niveau du sol,...)
- L'assainissement non collectif (création, mises aux normes, réparation,...)



**Ne jamais commencer les travaux tant que le dossier de subvention n'est pas déposé.**

N° Vert 0 805 70 21 22 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

[amelia@pactsudouest.com](mailto:amelia@pactsudouest.com)

# PLAN GRAND FROID

## RECENSEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES EN SITUATION D'ISOLEMENT

Dans le cadre de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, Monsieur le Préfet demande à chaque commune d'ouvrir un registre nominatif des personnes vivant à leur domicile et souhaitant se faire inscrire, ceci afin de pallier à toute situation d'isolement, notamment en cas de froid exceptionnel.

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

## En période de grand froid

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

**Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.**

**Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.**

**Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.**

**Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.**

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.

**Je suis prudent et je pense aux autres.**

- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

**Je chauffe sans surchauffer.**

**Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.**

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le - 115 -

Pour plus d'informations:  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • [www.bison-tube.equipement.gouv.fr](http://www.bison-tube.equipement.gouv.fr) • [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) • [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

# VOISINS SOLIDAIRES

Les bons côtés d'être à côté

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal de Cornille du 30 juin 2014.

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Corinne LAGRANGE, Erwan LE ROUX, Stéphanie MARTY BOUY, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Maurice GERBOU, Christian CHABOT, Valérie ROLDELBOS, Didier BORDE, Stéphanie LABROUSSE.

Absents : Marina SEGAFREDO qui donne pouvoir à Corinne LAGRANGE et Denis GLEMIN qui donne pouvoir à Christian CHABOT

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

### Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

Tarifs de la cantine : il s'agit d'annuler la délibération prise et reprendre une délibération avec les bons tarifs ;

Schéma d'assainissement : à la suite de la réunion de la commission urbanisme portant sur le PLU et sur l'assainissement du 04/06/14, il y a lieu de délibérer pour arrêter le plan d'assainissement. Il est noté que le schéma d'assainissement devra être conforme afin d'être transposable au PLU.

Transports scolaires : il est nécessaire de délibérer sur la tarification.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 28/05/14

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation outre les tarifs de la cantine à revoir, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Commission communale des impôts : désignation des délégués :

Monsieur le Maire indique que doivent être désignés à cette commission 6 titulaires et 6 suppléants : deux doivent être propriétaires de bois, deux doivent résider hors commune mais posséder un bien sur la commune.

Gilbert JEGOU a contacté toutes les personnes susceptibles d'être délégués. Une liste de douze titulaires potentiels et douze suppléants potentiels sera remise aux services des impôts qui nommeront 6 titulaires et 6 suppléants.

Sont proposés :

### Commissaires titulaires

BLOIS Yolande (**propriétaire de bois**) - Montrany  
 MAZEAU Janine – La Petite Chapelle  
 DELTEIL Marie – Les Catilles  
 FAYE Guy – Grand Chemin  
 BEYLOT Claudine - Servole  
 DUTHEIL Jean-Pierre – La Grande Mare, **Trélissac**  
 DUSSUTOUR Gilbert - Rouflat  
 BORDERIE Emmanuel (**propriétaire de bois**) – Les Pelouses  
 DUPUY Lydie - Fromental  
 BONHOMME Emilie - Verdelier  
 VIDAL Martin – Le Suchaut  
 BARBERA François – Le Colombier

### Suppléants

CHABOT Christian (**propriétaire de bois**) – Bretoux  
 SIMONET Gérard – La Petite Chapelle  
 SEGAFREDO Marina – Les Basses Piles  
 DESCAMPS Sandrine – La Jarthe  
 VAN-CAPPEL Sabine – Chabannes  
 DANÈDE Gérard – **Trélissac**  
 MIKLAS Dominique – Les Tavernes  
 SIRIEIX Jacques – Les Catilles

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RONGIERAS Régis (**propriétaire de bois**) – Les Piles  
GOMEZ Roger – Les Piles  
ROUVIERE Anne-Marie – Les Hautes Piles  
PRÉVÔT Nadine – Bracout

## **Transports scolaires : organisation des transports à partir de septembre 2014 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contexte : le Grand Périgueux a désormais pris la compétence des transports scolaires.

Jusqu'à lors, la commune de Cornille adhérait au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et les enfants prenaient le bus de Thiviers.

Si la commune de Cornille n'adhère plus au syndicat mixte, les enfants ne seront plus prioritaires sur cette ligne.

Une réunion aura lieu le 01/01/15 et portera sur l'élaboration d'une convention entre le Grand Périgueux et le SITS pour permettre aux enfants de prendre le bus. Mais jusqu'à la date de cette réunion, la commune de Cornille doit maintenir son adhésion au SITS afin d'assurer le transport des enfants.

Aussi, pour les inscriptions de l'année 2014, le « circuit » reste le même : adhésion au SITS permettant de délivrer une carte de transport du Conseil Général qui permet, en plus, de bénéficier des transports Péribus à l'année.

Monsieur le Maire précise que le Grand Périgueux a confirmé qu'il rembourserait à la commune les 4 800 € d'adhésion payés au syndicat mixte.

En ce qui concerne le bus menant les enfants aux Maurilloux, la commune est liée par contrat avec le Conseil Général jusqu'en juin 2016. Le contrat sera exécuté jusqu'à terme. Il est noté que la ligne est gérée par Péribus.

Actuellement, le coût annuel du transport par famille est de 122 € dont 50 % est pris en charge par le Conseil Général. Sur les 61 € restants, la commune prend à sa charge 50 % du montant (soit un montant annuel de 800 €). Les familles paient donc 30.5 € à l'année.

Le nouveau tarif acté par le Grand Périgueux est de 93 €. Monsieur le Maire indique que les autres communes concernées ont opté pour la gratuité en faveur des familles. La prise en charge intégrale du paiement du transport par la commune induit un coût de 1 400 €, mais le Grand Périgueux s'est engagé à verser à la commune 4 800 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil la prise en charge de l'intégralité du montant dû pour le transport (93 €).

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

## **Le Grand Périgueux : Commission de Transfert des Charges (CLETC) : désignation d'un représentant du Conseil Municipal:**

Le grand Périgueux souhaite un représentant de chaque conseil municipal au sein de la CELTC.

Monsieur le Maire indique que cette commission a pour objectif d'évaluer le transfert des charges par rapport au transfert de compétences au Grand Périgueux.

Gilles CHERON candidate.

Le Conseil valide à l'unanimité sa candidature.

## **Syndicat Mixte Des Eaux : annulation de délibération et nouvelle nomination de délégués :**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, à la suite d'une erreur, d'annuler la délibération du 28/05/14 et de délibérer de nouveau sur la désignation d'un titulaire et d'un suppléant :

- Gilles CHERON candidate au poste de titulaire

- Jean Louis CONDAMINAS candidate au poste de suppléant.

Le Conseil valide à l'unanimité ces candidatures.

## **Comité National d'Action Sociale : désignation du délégué des élus :**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un représentant des agents. Madame Joëlle DAGOSTINO étant la représentante actuelle, Monsieur le Maire propose qu'elle soit reconduite dans cette fonction.

Par ailleurs, Valérie ROLDELBOS candidate pour représenter les élus.

Le Conseil valide à l'unanimité ces candidatures.

## **Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme : instauration du droit de préemption:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé, d'instituer un droit de préemption dans tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 10 juillet 2000, modifié le 10 octobre 2003, révisé le 28 décembre 2005,

Vu l'article L.211-1 du code de l'urbanisme,

L'Assemblée Municipale, décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les zones urbaines et toutes les zones d'urbanisation future du Plan d'Occupation des Sols de la commune

## **Assurance Groupama : remboursement d'honoraires d'avocats : affaire SCEA de la forêt :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération immobilière située à Barbaleix, l'ancien propriétaire avait élevé un contentieux devant les juridictions contre la commune qui avait acquis les terrains à un prix inférieur à celui auquel elle les avait revendus.

La collectivité a donc dû mandater un avocat pour assurer sa défense.

La société d'assurance Groupama à laquelle adhère la Commune de Cornille rembourse une partie des frais d'avocats.

L'assemblée décide d'accepter le remboursement des frais engagés à hauteur de 765.00 Euros proposé par la compagnie d'assurance de la collectivité.

## **Organisation du ménage dans les locaux de la Mairie et de la salle communale en juillet et août.**

Monsieur le Maire propose qu'un contrat de 4 h par semaine soit établi sur 8 semaines avec Madame LEDOUX.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite prendre rendez vous avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) afin de faire le point sur le poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe affecté à la cantine/ ménage/animation et évoquer les possibilités dont dispose la commune pour le modifier, l'objectif étant d'augmenter les heures à partir du mois de septembre 2014 afin d'organiser la gestion des nouveaux rythmes scolaires dans de bonnes conditions.

Il est noté que Valérie ROLDELBOS souhaite participer au rendez vous qui sera pris avec le CDG.

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal de Cornille du 3 septembre 2014.

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Corinne LAGRANGE, Erwan LE ROUX, Stéphanie MARTY BOUY, Marina SEGAFREDO, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Maurice GERBOU, Christian CHABOT, Valérie ROLDELBOS, Didier BORDE, Denis GLEMIN.

Absents : Stéphanie LABROUSSE qui donne pouvoir à Erwan LEROUX

Secrétaire de Séance : Marina SEGAFREDO

### Approbation du procès-verbal de la séance du 30/06/2014

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Commission d'appel d'offres à caractère permanent : désignation des membres titulaires et suppléants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que doivent être désignés à cette commission 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Valérie ROLDELBOS	Jean-Louis CONDAMINAS
Gilles CHERON	Denis GLEMIN
Gilbert JEGOU	Stéphanie MARTY BOUY

### PLU : Bilan des avis sur le Plan Local d'Urbanisme

Concernant le dossier PLU de la commune, Monsieur le Maire propose de:

De reprendre le dossier initial pour se conformer aux différentes réserves et observations émises par les services associés (État, organismes consulaires, Département, communes limitrophes, ...),

D'arrêter un nouveau projet qui tiendra compte de l'avis des différents services avant la présentation à l'enquête publique.

### Organisation du repas de anciens

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération au conseil prévu le 29 septembre 2014

### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente du fonds de commerce de restaurant situé au Bourg dont la commune est propriétaire des murs.

Le bail ayant été renouvelé tacitement pour une durée de 3 ans à compter du mois d'août 2014 Monsieur le Maire propose, à la demande du locataire, une résiliation conventionnelle à compter du mois de novembre 2014 avec possibilité de rachat de la licence III et de location à un tiers. Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Éclairage public du parking des Piles : le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE) informe la collectivité que le dossier de demande d'installation d'un éclairage public sera présenté à une date ultérieure, non encore définie.

-SMD3 et collecte des déchets : Erwan LEROUX est désigné référent de la commune

-Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le courrier de Monsieur le Préfet projetant le regroupement des écoles qui comportent une classe unique, ainsi que la réponse de l'Union des Maires exprimant sa plus vive opposition.

- A l'occasion de la réunion « santé et sécurité au travail » organisée par le CDG 24 le 24 septembre 2014, Gilbert JEGOU, adjoint au maire accompagnera Vincent REBEYROL, adjoint technique récemment nommé en qualité « d'assistant prévention » auprès de la collectivité.

- Dans le cadre du projet d'amélioration du Programme Local Habitat du Grand Périgueux du programme AMELIA, Christian CHABOT est désigné référent de la commune.

- Monsieur le Maire informe de la requête de certains habitants de la commune sur la vitesse excessive au Suchaut. Il est demandé à la commission voirie d'étudier ce dossier.

- Monsieur le Maire relève le vol du panneau de limitation de vitesse « 50 » aux tavernes. Il souligne la nécessité de déposer systématiquement plainte auprès de la gendarmerie, ne serait-ce qu'au titre de la responsabilité communale.

- Monsieur le Maire pose le problème de la visibilité des automobilistes gênée par le parking du restaurant des Piles et demande à la commission voirie de mettre en place la matérialisation de l'arrêt minute prévu au devant du restaurant.

- Compteur électrique du terrain des Piles (utilisé occasionnellement pour le feu de Saint Jean): Monsieur le Maire informe le Conseil que la location du compteur chantier s'élève à 120,00 Euros et que l'acquisition d'un compteur se chiffrerait à la somme de 1039,00 Euros. Compte-tenu du montant, le Conseil ne souhaite pas à ce jour, faire l'acquisition de ce type de matériel.

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal de Cornille du 15 septembre 2014.

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Stéphanie LABROUSSE, Erwan LE ROUX, Stéphanie MARTY BOUY, Marina SEGAFREDO, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Maurice GERBOU, Christian CHABOT, Valérie ROLDELBOS, Didier BORDE, Denis GLEMIN.

Absents : Corinne LAGRANGE qui donne pouvoir à Stéphanie MARTY-BOUY

Secrétaire de Séance : Marina SEGAFREDO

### Décision Modificative N° 1 - Correction

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une anomalie constatée par Monsieur le Trésorier au niveau des « opérations d'ordre » afférentes aux articles 675-676-775-2111 qui ne devaient pas être inscrites en prévision budgétaire.

Seule une recette d'un montant de 27.000,00 Euros doit apparaître à l'article 024.

Monsieur le Maire présente au Conseil la DM ainsi modifiée.

Le Conseil, ayant pris connaissance des nouvelles écritures, vote son accord à l'unanimité.

### Présentation des travaux de la Commission d'ouverture des plis du marché de voirie et proposition de choix des entreprises

Suite à la réception des dossiers d'offres dans le cadre du marché à procédure adaptée de voirie, la Commission a procédé à l'ouverture des plis reçus.

Après vérification de la présence de l'ensemble des pièces rendues obligatoires par le règlement de la consultation, puis étude complète des propositions déclarées valides, il y a lieu de se positionner sur le choix de l'entreprise.

Compte tenu des différents éléments transmis, il est proposé de retenir la candidature de l'entreprise BONNEFOND, pour un montant total de 106.842,46 Euros.

Dont :

Tranche ferme : 88.708,82€ TTC

Tranche conditionnelle : 18.133,63 € TTC

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal de Cornille du 29 septembre 2014

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Stéphanie LABROUSSE, Erwan LE ROUX, Stéphanie MARTY BOUY, Marina SEGAFREDO, Frédéric CARAVACA, Jean-Louis CONDAMINAS, Christian CHABOT, Valérie ROLDELBOS, Didier BORDE,

Absent : Maurice GERBOU donne pouvoir à Valérie ROLDELBOS

Excusée : Corinne LAGRANGE

Secrétaire de Séance : Marina SEGAFREDO

### Repas des anciens

Monsieur le Maire rappelle la date fixée au dimanche 23 novembre 2014 en la salle communale.

Après présentation des différents devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre faite par le restaurant « le 7 » à SAINT LAURENT SUR MANOIRE, lequel offre le meilleur rapport qualité/prix ; le prix du repas est donc fixé à 23 Euros.

Les personnes conviées sont les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus.

Les conjoints et les accompagnants de moins de 65 ans devront s'acquitter du prix du repas.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

### Demande de résiliation du bail commercial du restaurant « Le Rabelais » au bourg

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Odile BOUTY a décidé de cesser son activité et de mettre en vente le fonds de commerce ; les murs appartenant à la commune.

Le bail initial liant Madame BOUTY et la mairie a été reconduit tacitement en août 2014 pour une durée de 3 ans.

Compte tenu de la mise en vente, Madame BOUTY, par courrier en date du 26 septembre 2014, sollicite une résiliation amiable et conventionnelle dudit bail au 30 novembre 2014, soit un dernier loyer échu au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Monsieur le Maire propose d'accepter la rupture conventionnelle du bail, précisant qu'en cas de reprise du fonds de commerce, au plus tard au 30 novembre 2014, le bail se poursuivrait avec le repreneur.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

### Service d'eau potable :

Madame Valérie ROLDELBOS, responsable de la Commission « Eau Potable » présente à l'assemblée le rapport annuel 2013 du délégataire (Lyonnaise des Eaux) concernant notre collectivité.

Après étude du document et discussion, l'assemblée approuve la gestion de ce service pour l'année 2013.

Madame Valérie ROLDELBOS présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, adopte le rapport sur le service et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Cornille. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

### Travaux de la toiture de l'église Saint Eumache

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours avec pour objectif la restauration de la toiture de l'église.

Il indique qu'il est important de lancer l'appel d'offre avant la fin de l'année pour un début des travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Il informe le conseil que le coût des travaux est estimé à 70.000,00 Euros, précisant que la commune peut être aidée

D'autre part, Monsieur le Maire confirme l'aide de Monsieur le Sénateur Claude BERIT-DEBAT à hauteur de 5.000,00 Euros (réserve parlementaire).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de faire un emprunt d'environ 30.000,00 Euros, en précisant que ce montant pourrait être revu à la baisse si d'autres subventions venaient se rajouter à celles déjà obtenues, savoir une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi qu'une aide de la Fondation du Patrimoine.

Le plan de financement serait le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux	71.840,00	-
Subvention proposée par le Département : 30 %	-	21.552,00
Réserve Parlementaire	-	5 000,00
Emprunt (dont TVA)	-	31.656,00
T.V.A	14.368,00	-
Autofinancement	-	28.000,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>86.208,00</b>	<b>86.208,00</b>

L'Assemblée Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition. Elle décide d'inscrire cette dépense au budget d'investissement et mandate Monsieur le Maire pour la préparation et la signature de toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Site Internet**

A partir d'un cahier des charges établi par Monsieur Frédéric CARAVACA, la collectivité à sollicité des devis de réalisation d'un site internet. La commission « Communication » a retenu la société THEOPHILE & MARTIN, située à PERIGUEUX, laquelle s'est trouvée la plus proche des attentes de la commune tant en termes techniques que financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **Plan Local d'Urbanisme**

Compte tenu des attentes de la nouvelle municipalité, la commission urbanisme s'est réunie afin d'élaborer les points essentiels à revoir dans le projet initial, savoir :

##### Définition des objectifs

Tenir compte des surfaces libérées (construites ou PC validés depuis l'ouverture du dossier) pour définir de nouvelles zones, sans nécessairement augmenter la surface constructible,

Répartir cette surface autour du bourg et/ou des hameaux existants bénéficiant d'ores et déjà d'infrastructures permettant l'accueil de nouvelles constructions (réseaux, accès, ...)

Intégrer la population au processus d'élaboration

##### La commission propose pour la mise en place de ces objectifs :

Le recensement des infrastructures existantes

D'établir un questionnaire qu'il conviendra d'adresser aux propriétaires terriens afin de savoir s'ils envisagent ou non de construire ou vendre, doublé d'une réunion publique.

#### **Divers**

Monsieur le Maire a informé le conseil de l'échéance du contrat du photocopieur de la mairie au 28 février 2015 et indique avoir d'ores et déjà pris l'attache de 3 sociétés : Ariane Bureautique (prestataire actuel), Arob@se 24 et Sphère Bureautique afin d'effectuer différents devis.

Il informe en outre de l'acquisition de 2 panneaux de signalisation « Borne incendie » à la société signalisation 24 au coût de 117,60 Euros l'unité, comme suite à la demande des services d'incendie et de secours.

Concernant l'éclairage public du parking des Piles, Monsieur le Maire indique l'obtention d'une subvention allouée par le Syndicat des Énergies de la Dordogne à hauteur de 40 % soit la somme de 4.141,38 Euros. Le début des travaux est prévu avant la fin de l'année 2014.

## MANIFESTATIONS



Le 14 septembre dernier, l'AMICALE LAIQUE DE CORNILLE organisait la 3ème édition de sa « JOURNEE PLEIN AIR ».

Petits et grands ont pu profiter, tout au long de cette journée ensoleillée, des nombreuses activités.

Au programme : tir à l'arc, ballade en poneys, mur d'escalade, tennis, ping-pong, marche nordique, parcours VTT, démonstration de danse, pétanque, yoga, sophrologie, structures gonflables.



Cette journée fut également l'occasion d'inaugurer le nouveau terrain de tennis. en présence de Jean-Claude PINAULT, Conseiller Général, des élus de la commune et de l'agglomération et du Président de l'Association de Tennis de CORNILLE, Régis RONGIERAS.

Après l'effort, le réconfort ...

Participants et bénévoles ont pu goûter au méchoui délicieusement préparé par Maurice GERBOU.



L'Amicale Laïque vous donne rendez-vous l'année prochaine

## LES ASSOCIATIONS

**FEDERATION GENERATIONS MOUVEMENT DE LA DORDOGNE  
LES AINES RURAUX**

### **LES BLES D'OR DE CORNILLE**

SECTEUR DES TRUFFIERS

Tel : N° 05.53.04.21.47

E-mail : [pagnoux87@orange.fr](mailto:pagnoux87@orange.fr)



Le club des Blés d'or de CORNILLE compte cette année 40 adhérents.

Il est affilié à la fédération « Générations Mouvement » de la Dordogne. Les cotisations sont de 15 € pour une personne seule ou 20 € pour un couple, assurance comprise. Il n'y a pas de limite d'âge, tout le monde peut adhérer.

L'association a pour objet de créer, animer, développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses membres, les aider à résoudre certaines difficultés en les informant, les conseillant et les soutenant, participer à l'animation de la vie communale dans le respect des convictions de chacun, organiser des déplacements et voyages ainsi que diverses activités ou manifestations dans l'intérêt de ses membres.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

- Jean-Marie PAGNOUX : Président
- Gilbert JEGOU : Vice-Président
- Rose-Marie VILLECHAUVIN : Secrétaire
- Michel MALIGNE : Secrétaire adjoint
- Geneviève ADON : Trésorière
- Marie-Noëlle LEFEBVRE : Assistante sociale
- Jean de MATHA : Responsable marche
- Jean-Pierre DUTHEIL : Responsable occitan
- Solange BORDERIE, Marie-Jeanne DEMARTHON, Romain DUDEK, Irène TALLET

L'Association organise des marches tous les vendredis à 14 h et des cours d'Occitan tous les mardis de 16 h à 17 h 30.

## LES ASSOCIATIONS

### L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET SYMPATHISANTS

L'association « A.A.C.S. » (Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants) de Cornille a vu le jour il y a maintenant 4 ans.

Elle s'est donnée comme activité principale de maintenir le devoir de mémoire notamment en organisant les différentes commémorations tout au long de l'année et resserrer les liens d'amitiés entre les anciens combattants et les nouvelles générations.

Le bureau de l'association est composé de :

- Jean-Pierre DUTHEIL : Président
- Jean RAMEIL : Trésorier
- Joël BUGUET : Secrétaire

### L'AMICALE DES BOULISTES

L'Amicale des Boulistes a tenu son assemblée générale le 11 octobre 2014.

L'amicale des Boulistes comprend 75 licenciés (en double appartenance Ufolep et Fédération).

Durant la saison écoulée, l'amicale a participé à neuf concours toutes catégories confondues.

À noter que l'association a été, en mai, le club hôte du tournoi de qualification du trophée Séniors Soyez Sport, secteur Périgord blanc, qui a rassemblé 152 boulistes.

Quant au championnat de Ligue d'Aquitaine, une équipe senior est allée jusqu'en demi-finale.

Le bureau de l'association est composé de :

- Michel GERBOU : Président
- Jean-Claude TIGOULET : Vice-président
- Gisèle TIGOULET : Secrétaire
- Francis GENESTE : Secrétaire-adjoint
- Jean-Pierre BERSAC : Trésorier
- Monique GERBOU : Trésorière-adjointe



## LES ASSOCIATIONS

### L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque de CORNILLE très présente dans la vie associative de la commune a pour but d'organiser des manifestations culturelles, sportives, de loisirs afin d'animer la commune et dont les bénéfices servent à financer des projets scolaires (sorties, achats de matériels, voyages) pour l'école de CORNILLE mais aussi aide au financement des projets pédagogiques de l'école des Maurilloux.

Créer des moments de convivialité et d'échanges avec les habitants de CORNILLE.

FAIRE VIVRE NOTRE VILLAGE.

Le nouveau bureau, élu lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 septembre 2014, est composé de :

- Corinne LAGRANGE : Présidente
- Dominique DUPUY : Vice-Président
- Laurent AUDEBERT : Trésorier
- Jean-Martin VIDAL : Trésorier adjoint
- Sandrine CHARRIERAS : Secrétaire
- Sylvie MARES : Secrétaire adjointe

### ISLENDANSE

ISLENDANSE est une association loi 1901, créée en 2011.

Elle propose des cours de danse dispensés par Corinne LAGRANGE, professeur diplômée d'Etat, enseignant depuis plus de 10 ans en Dordogne.

Les cours proposés s'adressent aux enfants à partir de 4ans (éveil et initiation) mais aussi aux ados et aux adultes dans des disciplines variées telles que la danse classique, le modern'jazz et les danses de sociétés.

Nouveauté de cette année : la gym (abdos/fessiers).

Tout au long de l'année, l'association propose des sorties spectacles, stages, démonstrations et un spectacle de fin d'année.

Le bureau est composé de :

- Anthony DURASSEIX: Président
- Patricia MOULINE : Secrétaire
- Franck MARTY : Secrétaire adjoint
- Séverine FAYOL : Trésorière

Renseignements et inscriptions :  
05.53.04.52.95 / 06.14.30.60.25  
[www.lislendanse.fr](http://www.lislendanse.fr)



## LES ASSOCIATIONS

### ASSOCIATION « NYMPHEA YOGA ENERGIE »

#### COURS DE YOGA

Animés par Michèle ECUVILLON, enseignante de yoga diplômée (membre de la Fédération Nationale des enseignants de Yoga)

Vous êtes fatigués, tendus, oppressés, ...

La pratique régulière du yoga peut vous aider à retrouver bien-être et vitalité !!!

L'Association NYMPHEA YOGA ENERGIE vous propose d'en faire l'expérience :

Les cours ont lieu :

- mardi après-midi de 18 h 30 à 19 h 45
- Mercredi matin de 10 h 30 à 11 h 45

(en petit groupe au domicile de l'enseignante :  
Chaurac—24750 TRELISSAC)



Tarif :

Cotisation de 175 euros pour l'année (soit 53 € par trimestre + 16 € d'assurance)

Pour vous inscrire contacter l'enseignante au 05.53.54.48.53

### SOPHROLOGIE

**Nouveau**

Venez inspirer la vie et expirez vos soucis ...

Equilibrer son corps et son mental.

Se débarrasser des tensions physiques et psychiques de la semaine.

Gérer son stress, ses émotions et ses conditionnements négatifs.

Développer ses potentiels, activer ses ressources et sa confiance.

Combattre certaines addictions : tabac, nourriture, perte de poids, ...

Préparer des échéances : examens, concours, maternité, ...

Améliorer sa qualité de vie.

Les lundis de 18 h à 19 h et de 19 h à 20 h 00 à la salle communale.

Tarifs :

A la séance : 7 €

Au mois (5 séances) : 30 €

Au trimestre (12 séances) : 75 €

A l'année (30 séances) : 180 €



## DATES A RETENIR

### ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

**Mardi 11 novembre** : A l'occasion du centenaire de la guerre de 14-18, l'association organise une **exposition** sur les objets de cette époque, de 10 h à 16 h à la salle communale.

A ce titre, si vous possédez des objets, des photos, des documents écrits pouvant rappeler cette période, et ce qu'on put vivre nos anciens et leurs familles, contactez Jean-Pierre DUTHEIL au 05.53.04.60.08 ou Joel BUGUET au 05.53.04.89.18.

Ces documents seront exposés et restitués à la fin de l'exposition.



### Dimanche 23 novembre : REPAS DES ANCIENS



### ASSOCIATION DES BLES D'OR

**Jeudis 6 et 20 novembre** : Réunion, cafés et gâteaux

**Jeudi 4 décembre** : réunion, jeux, café, gâteaux

**Samedi 20 décembre** : Repas de Noël



### AMICALE LAÏQUE

**Vendredi 19 décembre** : Marché de Noël de l'école de Cornille



**09 Août** : DELAGE Yannick, Claude et GOMEZ Virginie, Sèverine  
BURREN Sylvain, Michel, Christophe et JOUSSAIN Christelle, Alice, Emilie

**04 Septembre** : MALY Frédéric et EYTIER Laetitia



**15 juin** : Maelys, Loona BOURGEIX

**24 juin** : Sacha, Louis, Martial PEYTOURET

**13 octobre** : Armand Paul BUSIN



**30 janvier** : Josette Monique CARAMIGEAS

**07 Février** : Jean NOUHAUD

**21 février** : Marie PEYBERE LABROUSSE